

CONSEIL D'ECOLE mardi 13 octobre 2015

Le conseil d'école s'est déroulé sous la présidence de la Directrice : Mme AMENDOLA. Cette dernière procède à la présentation des membres et les remercie de leur présence.

- **Adjointe aux affaires scolaires** : Mme Hirtzmann, représentant Mme Le Maire.
- **Enseignants** : Mmes Boitier, Bréchet, Lucas, Berthaut (Titulaire remplaçante rattachée à l'école), M. Demaizière, Michon.
- **DDEN** (Délégué Départemental de l'Education Nationale) : M. Pacquaut.
- **Parents élus** : Mmes Père, Dorey, Cieslar, Pépin-Laboeuf, Antoine, Dugardin.
- **Invitée** : Mme Rémiré, Directrice du Centre de loisirs.
- **Excusés** : M. Buiron (IEN), Mme Métenier-Dupont (Maire de Givry), Mme Michon (enseignante).

Ordre du jour :

- Elections
- Effectifs / Répartitions / Enseignants / Vue sur prévisions 2016
- Sécurité-Santé / Règlement intérieur
- Actions pédagogiques
- Travaux à l'école
- Coopérative scolaire
- Temps périscolaires
- Conclusion de la Directrice

Secrétaires de séance : Mme Amendola. Mme Dorey.

1- Elections des parents d'élèves du vendredi 9/10/2015 → Liste unique (non affiliée) : 7 sièges à pourvoir.

248 inscrits → participation : 67,34%

- 167 votants
- 142 suffrages exprimés
- 25 nuls ou blancs

Suffrages obtenus : 20,29 %

Elus titulaires : Mme PERE, Mme DOREY, Mme CIESLAR, M. THUBET, Mme PEPIN LABOEUF, Mme ANTOINE
Mme DUGARDIN. Elus suppléants : Mme THUBET LEBEAU, Mme LEYDIER.

2- Effectifs / Répartitions / Enseignants / Vue sur prévisions 2016 :

→ **Effectifs** : 158 élèves

CP : 28	CP : 19 élèves	→ Mme Amendola (Mme Moine : décharge de Direction)
CE1 : 35	CP-CE1 : 19 élèves (9 + 10)	→ M. Michon
	CE1 : 25 élèves	→ Mme Michon
CE2 : 31	CE2 : 25 élèves	→ M. Demaizière
CM1 : 26	CE2-CM1 : 22 élèves (6 + 16)	→ Mme Boitier
CM2 : 38.	CM1-CM2 : 22 élèves (10 + 12)	→ Mme Bréchet
	CM2 : 26 élèves	→ Mme Lucas

Trois nouvelles inscriptions à venir (2CP et 1CM2).

A ce personnel s'ajoute Mme Colboc, Contrat Unique d'Insertion, aide 2 enfants faisant l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation, à raison de 20 heures/semaine.

→ **Rentrée 2016** : Départ de 38 élèves de CM2.

39 élèves de GS de l'école maternelle L. Cyz sont prévus.

La reconduction de la convention entre les municipalités de Givry/Jambles concernant l'accueil des enfants de cycle 3 sur Givry n'a pas été portée à la connaissance de la Directrice. Mme Hirtzmann précise qu'elle n'a pas d'information pour l'instant.

- Les parents élus souhaitent connaître la motivation des répartitions.

Réponse de Mme Amendola : Les répartitions restent de l'ordre du conseil des maîtres sur propositions de la Directrice. Elles sont toujours étudiées avec beaucoup d'attention, de critères précis (enfants ayant des besoins particuliers...). De plus, davantage d'attention est apportée pour ne pas surcharger les cours doubles, plus difficiles à gérer pour l'enseignant qu'un cours simple. Des inscriptions tardives peuvent d'ailleurs déstabiliser les effectifs.

3- Sécurité-Santé / Règlement intérieur :

→ **Sécurité** :

- Exercice d'évacuation « alerte incendie » effectué le mardi 6 Octobre sans aucun problème particulier, notifié dans le registre de sécurité de l'école.

- Les parents souhaitent que le panneau limitation de vitesse à 30km/h fonctionne en permanence aux abords de l'école.

→ **Santé** : Visite médicale pour les élèves de CE2 en décembre.

→ **Règlement intérieur 2015-2016** : 15 votants dont 14 pour et 1 contre. (Lequel sera collé prochainement dans chaque cahier de liaison et signé par les parents).

- **Interrogation des parents sur le non choix de la garderie après l'APC** : La Directrice répond que ce choix ne relève pas de l'école, seule la municipalité peut le proposer aux parents. Cette dernière a répondu qu'elle n'était pas en mesure de mettre à disposition un agent communal amenant les enfants de l'école à la garderie à 17h35. **Les enseignants n'étant pas des agents communaux, ne sont pas habilités à faire ce déplacement.**

Sur demande de la Directrice, M. Buiron, IEN, avait d'ailleurs écrit le 04/10/2013 : « il serait effectivement plus normal que ce soit un personnel communal qui vienne chercher les enfants à l'école pour des questions de responsabilité ». Les parents délégués souhaitent faire appel à M. Buiron, pour trouver une solution.

- **Interrogation des parents sur le montant de la cotisation de la coopérative scolaire** :

La Directrice précise qu'un vote sera fait si un texte officiel le précisant, lui est présenté. Elle rappelle que cette cotisation « non obligatoire » décidée en conseil des maîtres n'est pas figée, mais fortement recommandée pour les projets des classes. Un avis pourra être émis lors du dernier conseil d'école si la demande est formulée.

4 - Actions pédagogiques :

- Sécurité routière : élèves de CM2, intervention de M. Basseux (gendarme retraité) le 18/09.
- Observation des vendanges au Clos Salomon (accueil des classes CP, CE2-CM1 et CM1-CM2 en septembre).
- Bibliothèque : sortie pour toutes les classes de l'école au 1^{er} trimestre. Inscriptions des classes de CP-CE1 / CE1 / CE2 au projet « Animalire », inscription de la classe de CM2 au projet « 1, 2, 3 album ».
- Séjour de découverte « Auvergne » à Murat-Le-Quaire du 5 au 9 octobre 2015, classe de CM2. Remerciements de Mme Lucas pour la subvention exceptionnelle de la Municipalité (400 euros), et à l'Association « les P'tits Givrotins » pour l'accompagnement à ses financements. De plus, Mme Amendola, est étonnée, de l'évocation inopinée de la part de Mme Lucas, concernant une vente de fromages, rapportés du séjour Auvergne, ce qui n'avait pas été évoqué par l'Association. La Directrice évoque ses difficultés rencontrées depuis trois ans, en raison d'un départ début octobre (non-respect des délais, financement non présent, nombreuses tâches administratives à faire en urgence, d'autres priorités étant également à gérer le premier mois de la rentrée dans une école de 7 classes).
- Cycle natation pour les classes de CP et CP-CE1 puis pour les classes de CE1 et CE2. Sur demande des parents, Mme Boitier va se renseigner auprès de M. Tavernier (CPC-EPS) pour savoir si les 6 CE2 de sa classe peuvent intégrer ce cycle en alternance avec l'ensemble des CE2 de l'école.
- Sortie « Espace des Arts » pour les classes de CP-CE1 et CE1, film d'animation « le Petit Prince ».
- Intervention de l'Association « Peuples solidaires » dans les classes du CE2 au CM2 sur le thème : « violence et gestion des conflits » (novembre 2015).
- Projets « randonnées » en cours d'élaboration pour les classes de CE2-CM1, CM1-CM2, CP, (sorties très appréciées par les enfants, les enseignants remercient les parents accompagnateurs).
- Réunion à venir des enseignants de cycle II (écoles maternelle et élémentaire) : réflexions sur la liaison GS/CP.

5 - Travaux à l'école, aménagements et équipements :

Mme Amendola remercie la municipalité pour :

- les travaux entrepris dans le couloir central (quelques problèmes d'affichage concernant la peinture aimantée sont actuellement en recherche de solutions adaptées).
- le nouveau mobilier de la salle de classe n°3 (Classe de M. Demaizière).
- la mise en place des deux drapeaux demandés sur la façade de l'école.

Mme Amendola remercie également les services municipaux intervenant régulièrement à l'école pour de petits travaux. Une demande de travaux et d'aménagements souhaités pour 2016, listés par ordre de priorité, sera transmise pour étude, cette fin d'année.

→ **Informatique** : le problème de débit concernant la connexion internet des tablettes est en cours d'étude par la municipalité. Chaque classe a un créneau hebdomadaire (15 tablettes à disposition).

Un espace informatique proposé par la municipalité (7 ordinateurs) est en cours de construction en salle 6 (ordinateurs provenant de l'ancien espace multimédia).

Mme Hirtzmann précise que le nombre d'ordinateurs et tablettes utilisé simultanément doit être limité. La fibre en cours d'installation sur Givry, résoudra peut être ces problèmes de débit. La municipalité a explicité dans un courrier récent, la nécessité pour un bon fonctionnement d'utiliser uniquement à l'école les ordinateurs et tablettes fournis par cette dernière et ayant un antivirus à jour.

→ **Aménagement de la cour de l'entrée, des abords de l'école** : les parents souhaiteraient la mise en place d'une zone ombragée dans la cour et également une entrée moins austère et plus colorée.

Une partie de ses demandes a déjà été évoquée au conseil d'école du 04/06/2015.

Mme Hirtzmann répond que des demandes de devis sont en cours. Les travaux semblent coûteux et des normes scolaires doivent être prises en compte.

Mme Hirtzmann précise que des travaux d'aménagement ont déjà eu lieu pour améliorer les abords de l'école.

6 - Coopérative scolaire : Affiliation (OCCE : Office Central de la Coopération à l'Ecole)

Crédit Agricole.....	7482,73
Caisse.....	118,21
Total	7600,94 euros

Ce solde prend en compte les cotisations récentes des familles.

Le quitus sur les comptes de l'année scolaire 2014-2015 a été donné par les commissaires aux comptes.

Sur la demande des parents, la Directrice présentera un bilan provisoire des comptes au dernier conseil d'école, mais la clôture sera effective le 31 août.

Mme Amendola remercie la municipalité pour les subventions notamment, celle intitulée « sorties scolaires ».

→ **Association « Les P'tits Givrotins »** : suite au conseil des maîtres (28/09), une somme de 3680 euros a été immédiatement formulée par Mme Amendola pour les projets des classes 2015-2016 sur la demande urgente de la trésorière de l'Association. Cette demande ne comprend pas le projet « randonnées » non défini actuellement. Ce courrier du 01/10/2015 reste actuellement sans réponse par M. Diaz, président de l'Association.

Les parents élus souhaiteraient que ce dernier, soit convié au premier conseil d'école pour prendre connaissance des effectifs et des projets de l'école.

Ce à quoi Mme Amendola répond que ces informations ont déjà été portées à sa connaissance.

Mme Amendola précise que M. Diaz n'a pas fait la demande pour assister à ce conseil. L'invitation d'un membre qui n'est pas de droit, doit être ponctuelle et avec un motif précis.

Sur question des parents concernant le financement des activités et le rôle des « P'tits Givrotins » :

Mme Amendola précise le soutien de l'école, apporté à l'Association, notamment :

- l'appel de parents bénévoles le jour de la rentrée pour l'aider
- la participation des enseignants au marché de Noël (décembre 2014), organisé par la dite association
- l'aide à l'organisation des repas et des animations de l'après-midi, prolongeant la matinée de la fête de l'école (juin 2015).

L'école remercie régulièrement l'Association pour ses dons, et a conscience de l'investissement de certains de ses membres, mais constate des dysfonctionnements, dont elle ne peut être tenue pour responsable.

Un parent élu évoque l'éventuelle dissolution de l'Association « des P'tits Givrotins ». Ce même parent demande comment les enseignants financeraient leurs projets.

Ces derniers répondent que la priorité de l'école est « l'enseignement ». La Directrice rappelle que les sorties ne sont pas obligatoires. Elles s'inscrivent dans un projet pédagogique en rapport avec les objectifs du projet d'école et n'ont pas forcément besoin d'être très onéreuses. La qualité d'une sortie n'est pas graduée en fonction de son coût, sinon bon nombre d'écoles auraient des projets pédagogiques dénués d'intérêt.

Un enseignant demande si le marché de Noël aura lieu cette année ?

→ **Précisions apportées par la Directrice** :

La Directrice en tant que mandataire OCCE et responsable administrative de l'école, a informé en juin dernier ses collègues, qu'aucune vente alimentaire ou commerciale, ne se ferait au sein de l'école, et aucun fond de ce type ne transitera sur le compte de la coopérative scolaire.

Certaines pratiques avant sa prise de fonction ne sont pas conformes et ne peuvent être appliquées.

Toujours dans un souci de conformité avec la réglementation, la fabrication de produits alimentaires est également prohibée dans l'école. Les risques sanitaires et parfois dangereux de confection de produits sont réels et sont inconcevables en situation scolaire.

La Directrice rappelle que seul l'argent propre à la coopérative scolaire sera autorisé à l'école, pour des raisons d'assurance.

→ Autres précisions :

Mme Amendola rappelle que l'école doit respecter le principe de neutralité, et n'a pas à faire de propagande ou de publicité pour qui que ce soit. L'école ne remet pas en cause le bien-fondé de chaque manifestation, cependant depuis ce début d'année, les demandes des associations pour diffuser des documents ne cessent d'augmenter. L'école ne peut plus par la diffusion, continuer de favoriser une association plutôt qu'une autre.

Mme Amendola précise que l'école a un panneau d'affichage pour la diffusion de documents d'informations, que les parents délégués ont également un petit panneau prévu à cet effet **mais que tout document affiché doit être validé par la Directrice, et porté à sa connaissance en respectant un délai suffisant.**

Des documents d'informations peuvent être distribués à la sortie de l'école notamment les publicités concernant les clubs sportifs... (réponse transmise récemment à l'élan chalon).

7 - Temps périscolaires :

- Inscriptions : suite à la demande des parents, la municipalité annonce que l'étude est en cours, au niveau du logiciel, pour l'inscription de la cantine, garderie et bus afin de pouvoir sélectionner et valider pour une grande période et non seulement par demi-journée.

- NAP : les parents s'interrogent sur la nouvelle organisation de la semaine scolaire.

Les enseignants répondent que le rythme leur a été imposé, et qu'ils ne souhaitent donc pas s'exprimer à ce sujet, et n'ont de toute façon pas assez de recul sur la fatigue éventuelle des enfants.

Mme Rémiré, quant à elle, évoque une facilité de gestion au niveau des transitions. Le personnel a l'impression d'agir moins dans l'urgence, avec plus de sérénité.

Selon les parents : les activités proposées semblent convenir aux enfants.

La demi-journée permettrait aux enfants pouvant rentrer chez eux, de se reposer, avec des activités plus calmes. Les parents constateraient une fatigue le jeudi soir pour les enfants qui vont en NAP.

Un parent élu évoque que cette mise en place le jeudi après-midi de manière dérogatoire, ne répond pas à l'objectif premier de cette réforme (allègement de la journée de l'enfant sur la semaine). Les enseignants rappellent que leur proposition lors du dernier comité de pilotage (4 fois 45 minutes) allait dans ce sens.

- Bus : pour répondre à la question des parents : aucun incident signalé dans l'organisation des bus et du lien école/bus.

- Garderie : les parents élus souhaiteraient la mise en place d'un service de garderie des enfants entre 11h55 et 12h30 le jeudi comme le mercredi.

Mme Hirtzmann précise que ce service ne peut pas être mis en place le jeudi, la présence du personnel communal étant nécessaire au restaurant scolaire. Un départ des enfants se fait actuellement du Centre de Loisirs après le repas.

8 - Conclusion de la Directrice :

⇒ Confirmation de certains propos tenus par Mme Amendola lors du conseil d'école :

Suite à un entretien téléphonique entre Mme Noel (Inspectrice de l'Éducation Nationale Adjointe à l'Inspecteur d'Académie) et Mme Amendola (Directrice de l'École), un rappel de la légalité sur différents points a été évoqué. La gestion de ventes particulières par les parents, doit se faire à l'extérieur de l'enceinte scolaire, en dehors du temps scolaire afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de l'école. L'école peut recevoir des dons financiers. Tout mot passant par les mails de l'école ou le cahier de liaison de l'enfant engage la responsabilité de l'école. La Directrice s'interroge sur l'association des termes « vin et école » lorsque des mots circulent de nouveau dans les cartables des enfants, par l'intermédiaire de l'école. (Lecture par la Directrice d'un article de Presse : parent d'élève du lycée de Carcassonne, scandalisé par une vente de vin dans l'établissement de son fils pour financer un voyage scolaire).

Les parents délégués peuvent contacter Mme Noel si les éléments énoncés par la Directrice ne sont pas suffisamment clairs. M. Duparay, responsable de l'OCCE71 peut également apporter des réponses aux questions.

⇒ Dates des prochains conseils d'école : mardi 09/02/2016 et mardi 07/06/2016 à 18h15.

⇒ Les questions non inscrites à l'ordre du jour ne seront prises en compte que lors du conseil d'école suivant.

Le compte rendu sera affiché au panneau d'affichage, mis en ligne sur le blog de l'école (<http://ecolelucieaubrac-givry71.eklablog.com/>), via l'onglet « Conseils d'École ». Il pourra également être consulté à l'école.

Secrétaire de séance : Mme Dorey

La Directrice, Mme AMENDOLA.